

Acte de cession de parts de SCI

L'an 2025,
Le 15 décembre,
A 10 heures,

Entre les soussignés :

Geneviève Goubel, demurant 16 chemin de la Fontaine-Les-Guillets 38380 Saint Pierre de Chartreuse, née à Seclin (59) le 21 novembre 1974, de nationalité française "Résident" au sens de la réglementation fiscale et ici représentée, ci-après dénommé **la cédante**,

Jérôme Couston, conjoint commun en biens de la cédante, intervenant aux présentes pour donner son consentement à la cession, ci-après dénommé **l'intervenant**,

et

La SCI 52 Scarabées, au capital variable, siège social situé au 1 Rue des Pins 38100 Grenoble, siren 977 581 644, ici représentée par La Fabrique des Alpes, SASU au siren 510 866 254, gérante de la SCI, représentée par son président Aliocha Iordanoff, ci-après dénommée **le cessionnaire**,

il est convenu et arrêté ce qui suit :

La cédante, associée de la SCI 52 Scarabées, immatriculée au RCS de Grenoble sous le n°977 581 644, société à prépondérance immobilière non mentionnée à l'article 1655 ter, dont le siège social est situé 1 Rue des Pins 38100 Grenoble est propriétaire de **600 (six cents) parts** de ladite société par suite de l'attribution qui lui en a été faite en rémunération de ses apports depuis la constitution de la société, en date du 12/06/2023.

Le cessionnaire acquiert lesdites parts **en vue de leur annulation immédiate**, ce qui entraînera une **réduction du capital social** à due concurrence de **6 000 €**, sous réserve de l'adoption de la résolution adéquate par la collectivité des associés.

La présente cession est réputée consentie sous la condition suspensive de **l'agrément des associés restants** et de la **décision collective constatant l'annulation des parts et la réduction de capital**, conformément aux statuts de la Société. Cet agrément et cette décision seront formalisés dans un Procès-Verbal en date de ce jour.

La cédante déclare que les parts objets du présent acte ne font l'objet d'aucun nantissement.

GG SC Ai

À compter de ce jour, le cessionnaire a la propriété des parts cédées et, en conséquence, exerce les droits et supporte les obligations qui y sont attachées. Le cessionnaire participe aux pertes et aux gains des résultats sociaux à compter de ce jour.

Le cessionnaire se conformera aux clauses et conditions des statuts qu'il déclare parfaitement connaître.

Prix de cession : la présente cession est consentie moyennant le prix de 10€ par part, soit un total de **6 000 €** (six mille euros) payé comptant à la cédante qui le reconnaît et en donne quittance au cessionnaire.

Les parts cédées ne confèrent pas à la cédante le droit à la jouissance de fractions d'immeubles.

La cédante reconnaît qu'en application de l'article 1857 du Code civil, elle demeure responsable indéfiniment des dettes sociales existantes au jour de la présente cession pendant une durée de 5 ans à compter de l'accomplissement des formalités de publicité de cette cession.

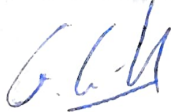
Monsieur Jérôme Couston, conjoint commun en biens de Madame Geneviève Goubel, après avoir pris connaissance du présent acte, **déclare consentir expressément et irrévocablement à la cession** des 600 parts sociales de la SCI 52 Scarabées par son épouse au profit de la Société Cessionnaire. Il confirme également qu'il renonce définitivement à toute revendication de la qualité d'associé au titre de ces parts.

Tous pouvoirs sont donnés au gérant pour accomplir les formalités de publicité. Tous les frais, droits et honoraires du présent acte et de ses suites seront supportés par le cessionnaire, qui s'y oblige expressément.

Fait à Grenoble, le 15 décembre 2025
en 3 exemplaires originaux de 2 pages.

Signatures des parties après paraphes des pages

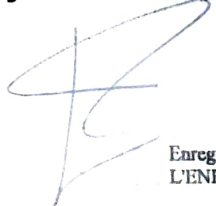
Geneviève Goubel,



**Aliocha Iordanoff, président
de la SASU La Fabrique des Alpes
représentant la SCI 52 Scarabées**



Jérôme Couston,



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
GRENOBLE

Le 06/01/2026 Dossier 2026 00000295, référence 3804P03 2026 A 00139

Enregistrement : 300 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Trois cents Euros

Montant reçu : Trois cents Euros

